



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE ROMEGOUX

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de ROMEGOUX, dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Pascal VIALE, Maire.

Date de la convocation : 03/06/ 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

Étaient présents : Jean Pascal VIALE, Cyrille CHAILLOU, Patrice CABIAC, Michelle ALVAREZ, Jean-Yves CORNET, Gabrielle HACALA, Serge GRECO, Pierrick GAY, Isabelle POURPOINT

Absents excusés : Sylvain MOLLA, Mathieu CHAFFANEL, Julie DESSINGUE

Absents non excusés : Emmanuel PARENTEAU, Robert MARGAND,

Pouvoir(s) : Sylvain MOLLA a donné pouvoir à Jean Pascal VIALE

Secrétaire de séance : Patrice CABIAC a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

I- approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 1^{er} avril 2025

II- Délibérations

1-Travaux devant le monument aux morts

2-devis stores salle de réunion

3- candidature au label « Aimer lire et faire lire »

III- questions et infos diverses

I. Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 1^{er} avril 2025

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} avril 2025 a été présenté et approuvé à l'unanimité par les membres présents. Cette approbation valide les décisions prises lors de cette précédente réunion et permet de passer aux délibérations actuelles.

II. Délibérations

1. **Délibération travaux devant le monument aux morts. Remplacement de l'allée en cailloux blancs par une allée en béton lavé**

L'allée menant au monument aux morts, actuellement composée de cailloux blancs, nécessite un entretien régulier pour éviter la prolifération des mauvaises herbes. Cette situation engendre des coûts de maintenance récurrents et un aspect visuel peu satisfaisant, surtout lors des cérémonies commémoratives.

Pour remédier à ce problème, Monsieur le Maire propose de faire refaire l'allée en béton lavé par l'entreprise Bio-Bâtisse. Cette solution permettra de réduire les besoins d'entretien et d'améliorer l'esthétique de l'allée, tout en respectant le caractère solennel du lieu. Le coût de cette intervention est estimé à 6 542,80 € HT, soit 7 197,08 € TTC.

Considérant l'importance de maintenir le monument aux morts dans un état digne et respectueux de la mémoire des soldats tombés pour la France ;

Considérant les problèmes récurrents de désherbage de l'allée en cailloux blancs et les coûts de maintenance associés ;

Considérant la proposition de l'entreprise Bio-Bâtisse pour la réalisation des travaux de remplacement de l'allée par du béton lavé ;

Considérant le coût estimé des travaux, soit 6 542,80 € HT (7 197,08 € TTC) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

D'APPROUVER la proposition de Monsieur le Maire de faire refaire l'allée menant au monument aux morts en béton lavé par l'entreprise Bio-Bâtisse.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal pour financer cette opération.

2. Délibération Acceptation du devis pour l'installation de stores occultants dans la salle du conseil municipal

Afin de protéger du soleil la salle du conseil municipal lors de projections sur écran ainsi que pour des raisons thermiques, Monsieur le Maire propose d'ajouter des stores occultants. Cette initiative vise à améliorer le confort des participants lors des réunions et à optimiser l'utilisation de la salle pour diverses activités nécessitant une projection visuelle.

La société Batistore a soumis un devis pour la fourniture et l'installation de ces stores occultants pour un montant de 854€ HT, soit 1024,80€ TTC. Cette dépense est justifiée par la nécessité d'améliorer les conditions de travail et de présentation dans la salle du conseil, tout en contribuant à la régulation thermique du bâtiment.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le devis de la société Batistore pour l'installation de stores occultants dans la salle du conseil municipal.

Considéranants :

Considérant la nécessité d'améliorer les conditions de projection et de confort thermique dans la salle du conseil municipal ;

Considérant le devis de la société Batistore pour un montant de 854€ HT, soit 1024,80€ TTC, pour la fourniture et l'installation de stores occultants ;

Considérant l'importance de maintenir un environnement de travail optimal pour les élus et les participants aux réunions du conseil municipal ;

Considérant les économies potentielles en termes de consommation énergétique grâce à une meilleure régulation thermique de la salle.

Le Conseil Municipal approuve le devis de la société Batistore pour la fourniture et l'installation de stores occultants dans la salle du conseil municipal, pour un montant de 854€ HT, soit 1024,80€ TTC.

Les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 2188 opération 57. Un virement de crédit sera effectué afin de palier à cette dépense

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

3. Délibération candidature au label « Aimer lire et faire lire »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le label "Ma commune aime lire et faire lire", créé par l'association Lire et faire lire en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF). Ce label valorise l'action locale en faveur de la lecture et a pour objectif d'inciter les communes à s'engager dans cette cause pour permettre à tous les enfants de découvrir le plaisir de la lecture.

Depuis 1999, l'association "Lire et faire lire" mobilise des bénévoles seniors pour partager leur plaisir de la lecture avec les enfants. Ces bénévoles interviennent dans diverses structures telles que les écoles, les accueils de loisirs, et les accueils petite enfance. À titre d'exemple, la commune de Colomiers a vu une forte implication de l'association dans ses structures éducatives, contribuant ainsi à la promotion de la lecture sur son territoire.

Pour obtenir ce label, la commune doit s'engager à développer au moins deux actions parmi celles proposées par l'association. Ces actions peuvent inclure la communication sur les initiatives menées par les bénévoles, la présence de l'association dans les temps d'activités périscolaires, ou encore l'association des bénévoles aux manifestations culturelles locales.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de candidater au label "Aimer lire et faire lire" pour promouvoir la lecture sur notre territoire et offrir à nos enfants l'opportunité de découvrir le plaisir de la lecture.

Considérants :

Considérant l'intérêt pour la commune de promouvoir la lecture auprès des jeunes afin de les accompagner vers le plaisir de lire ;

Considérant l'intérêt pour la commune à développer les actions intergénérationnelles au sein de ses structures petite enfance et enfance ;

Considérant que le label « Ma commune aime lire et faire lire » valorise l'action locale en faveur de la lecture et a pour objectif d'initier les enfants au plaisir de lire ;

Considérant que le développement de la lecture et la promotion de la littérature correspondent à un objectif d'intérêt local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'approuver la candidature de la commune au label « Ma commune aime lire et faire lire ».

D'autoriser Monsieur le Maire à demander le label « Ma commune aime lire et faire lire » pour une durée de deux ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son obtention.

De s'engager à développer les actions suivantes dans le cadre de cette candidature :

Communiquer sur les actions menées par les bénévoles dans les différents médias communaux pour valoriser et développer la mise en place du programme.

Favoriser la présence de l'association au sein des services périscolaires (temps méridiens, soirs, mercredis) et extrascolaires.

Associer les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales.

Reconnaître les seniors engagés dans ce bénévolat (remise de médaille, réceptions...).

Subventionner l'association.

III. Questions et informations diverses

- La Galaxie des Pierres Levées offre un bloc de pierre à sculpter aux communes de la communauté de communes qui auront un projet.
- Réflexion à mener sur l'entretien des accotements (remplacement du tracteur, sous-traitance, etc...)
- Madame la Présidente du Foyer Rural de Romegoux propose de gérer l'occupation des salles des associations. Le Conseil Municipal refuse préférant garder la main sur les salles municipales
- Monsieur le Maire fait le point sur le coût de l'installation du parc aventure. Le prix de revient est de 1434€ pour un devis de 4 680€.
- Monsieur le Maire informe que le repas de cohésion aura lieu le dimanche 7 septembre 2025.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent technique envisage de partir.

Les différents points étant épuisés la séance est levée à 20h40